

**SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST**

**Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public  
Service eau potable**

**Exercice 2017  
Version 0**

**Rédigé par :**

**AQUA ENVIRO'**  
CONSULTANT

RAPPORT ETABLI CONFORMEMENT A L'ARTICLE L-2224-5(ANNEXE 5) DU CGCT

PRESENTE AU COMITE SYNDICAL DU 7 NOVEMBRE 2018

<b>Document établi par :</b>	
	<b>Eau – Assainissement – Environnement</b> <i>Études – Audits – Assistance</i> <i>Formation – Communication</i> EURL au capital de 150 000 € Siège social : 52 Route du Beau Soleil 76750 VIEUX MANOIR Portable : 06-10- 30- 63-24 Courriel : <a href="mailto:ep.aquaenviro@orange.fr">ep.aquaenviro@orange.fr</a> SIRET 494 253 826 00031 - APE 7112B N° TVA intracommunautaire : FR 90 494 253 826
<b>N° Affaire</b>	2018 DIV 10090
<b>Type de document</b>	RPQS eau potable 2017
<b>Rédigé par</b>	Eric PHILIPPE
<b>Version</b>	V0
<b>Date</b>	02 novembre 2018
<b>Contrôlé par</b>	Eric PHILIPPE

<b>Modifications</b>					
Date	Page	Nature des modifications	Auteur	Vérifié par	Date vérification

*Le présent RPQS a été rédigé sur la base des données fournies par le délégataire dans son rapport d'activité et par la collectivité.*

# Sommaire

---

1	Caracterisation technique du service .....	6
1.1	Intervenants, territoire, population .....	6
1.2	Mode de gestion du service .....	7
1.3	Nombre d'abonnés.....	8
1.4	Prélèvement de la ressource en eau .....	9
1.5	Achats d'eau .....	10
1.6	Les biens du service .....	10
1.7	Bilan des volumes vendus .....	12
1.8	Bilan des volumes consommés .....	13
1.9	Illustration des flux.....	13
2	Tarification et recettes du service.....	14
2.1	Modalités de tarification .....	14
2.2	Les recettes du service .....	15
3	Les indicateurs de performance du service .....	16
3.1	Qualite de l'eau .....	16
3.2	Protection de la ressource en eau.....	17
3.3	Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux d'eau potable .....	17
3.4	Indice de performance du réseau .....	19
3.5	Taux de renouvellement des réseaux .....	23
4	Financement des investissements .....	23
4.1	Branchements en plomb .....	23
4.2	Travaux et investissements engagés par la collectivité .....	23
4.3	Travaux réalisés par le délégataire.....	23
4.4	Etat de la dette .....	25
4.5	Amortissement des biens.....	25
4.6	Projets à l'étude .....	25
5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	28
5.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité .....	28
5.2	Opérations de coopération décentralisée .....	28
6	FACTURE TYPE .....	29
6.1	Usager en assainissement Collectif .....	29
6.2	Eau et assainissement non collectif .....	31



## Les indicateurs

Indicateur	VALEUR 2017
[D101.0] Nombre d'habitants desservis total (estimation)	9732
[D102.0] Prix du service de l'eau au m <sup>3</sup> TTC	2,58 Euro/m <sup>3</sup>
[D151.0] Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	1 j
[P101.1] Taux de conformité des prélèvements microbiologique	100 %
[P102.1] Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	90%
[P103.2] Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	91
[P104.3] Rendement du réseau de distribution	79,5%
[P105.3] Indice linéaire des volumes non comptés	2,36 m <sup>3</sup> /jour/km
[P106.3] Indice linéaire de pertes en réseau	2,20 m <sup>3</sup> /jour/km
[P107.2] Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0
[P108.3] Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60 %
[P109.0] Abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité	3
[P151.1] Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1,31 u/1000 abonnés
[P152.1] Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100,00 %
[P154.0] Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,32 %
[P155.1] Taux de réclamations	0,44 u/1000 abonnés

# 1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## 1.1 INTERVENANTS, TERRITOIRE, POPULATION

Le service public d'eau potable est géré par un syndicat intercommunal :

**SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST**

**Siège social :** Hôtel de Ville de Fécamp  
1, place du Général Leclercq  
76400 FECAMP

Les bureaux du syndicat sont situés en mairie de Ganzeville, 76400 GANZEVILLE.

Les compétences du syndicat pour le service eau potable sont :

-  La protection de la ressource
-  La production
-  Le traitement
-  L'adduction et le stockage
-  La distribution

Le service fait l'objet d'une délégation de service public avec la société :

VEOLIA EAU  
Bureau local  
101, route de Valmont  
76400 FECAMP

Les communes concernées sont listées dans le tableau suivant avec l'évolution de la population desservie indiquée dans le rapport du délégataire 2017 (RAD 2017) :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016/2017
<b>BENOUVILLE</b>	137	155	172	175	177	<b>174</b>	<b>-1,7%</b>
<b>BORDEAUX SAINT CLAIR</b>	604	616	638	648	654	<b>658</b>	<b>+0,6%</b>
<b>CRIQUEBEUF EN CAUX</b>	398	389	375	361	361	<b>368</b>	<b>+1,9%</b>
<b>EPREVILLE</b>	1 022	1 032	1 049	1066	1074	<b>1081</b>	<b>+0,7%</b>
<b>FECAMP</b>	592	587	590	590	594	<b>593</b>	<b>-0,2%</b>
<b>FROBERVILLE</b>	1 043	1 028	1 037	1106	1151	<b>1197</b>	<b>+4%</b>
<b>GANZEVILLE</b>	100	103	107	111	114	<b>115</b>	<b>+0,9%</b>
<b>GERVILLE</b>	419	409	397	385	395	<b>392</b>	<b>-0,8%</b>
<b>LES LOGES</b>	1 144	1 142	1 137	1156	1172	<b>1185</b>	<b>+1,1%</b>
<b>MANIQUERVILLE</b>	474	481	452	423	394	<b>393</b>	<b>-0,3%</b>
<b>SAINT LEONARD</b>	1 860	1 865	1 871	1875	1848	<b>1816</b>	<b>-1,7%</b>
<b>TOURVILLE LES IFS</b>	556	579	571	565	557	<b>547</b>	<b>-1,8%</b>
<b>VATTETOT SUR MER</b>	319	322	326	330	332	<b>340</b>	<b>+2,4%</b>
<b>YPORT</b>	-	-	-	-	910	<b>873</b>	<b>-4,1%</b>

La population totale desservie est la suivante :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2019/2017
Nombre total d'habitants desservis (estimation)	8 668	8 708	8 723	8 791	9733	<b>9732</b>	<b>-0,01%</b>

L'année 2017 est caractérisée par une stabilité de la population desservie.

## 1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service public d'eau potable fait l'objet d'une convention de délégation de service public de type affermage. Le contrat de délégation avec la société VEOLIA eau présente les caractéristiques suivantes :

-  Début du contrat : 1<sup>er</sup> janvier 2012
-  Fin du contrat : 31 décembre 2023
-  Durée : 12 ans
-  Avenant 1 : 30 avril 2016, intégration de la commune d'YPORT.

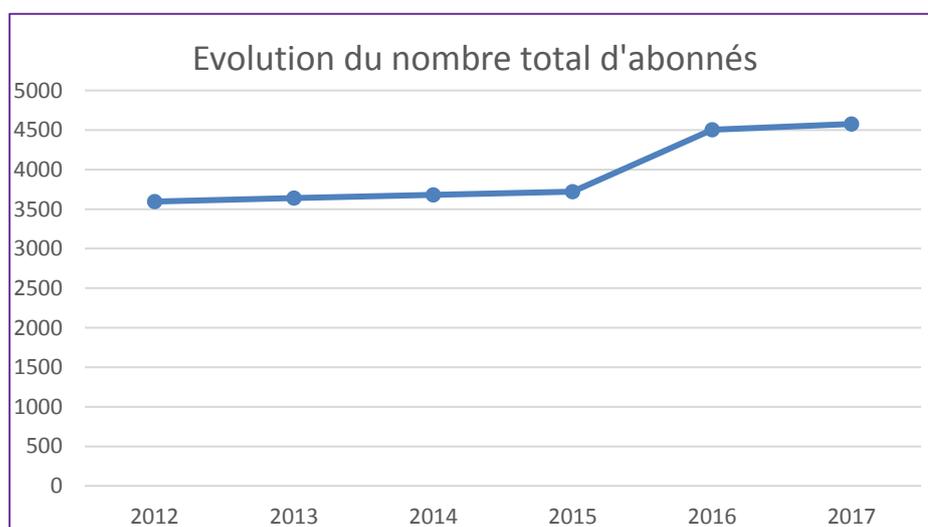
Aucun évènement à signaler sur le plan contractuel.

## 1.3 NOMBRE D'ABONNES

Le nombre d'abonnés et son évolution est donné dans le tableau suivant :

Nombre d'abonnés (clients)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016/2017
BENOUVILLE	114	115	115	113	112	115	+2,7%
BORDEAUX SAINT CLAIR	291	293	296	304	300	307	+2,3%
CRIQUEBEUF EN CAUX	168	181	193	196	197	197	0%
EPREVILLE	420	420	424	430	425	433	+1,9%
FECAMP	34	35	35	35	33	36	+9,1%
FROBERVILLE	486	488	496	500	498	500	+0,4%
GANZEVILLE	51	49	49	50	53	53	0%
GERVILLE	177	180	179	180	181	183	+1,1%
LES LOGES	546	550	549	552	560	562	+0,4%
MANIQUERVILLE	149	151	154	157	157	160	+1,9%
SAINT LEONARD	653	669	682	684	688	693	+0,7%
TOURVILLE LES IFS	238	239	239	244	253	278	+9,9%
VATTETOT SUR MER	266	268	267	273	274	280	+2,2%
YPORT					770	776	+0,8%

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2015/2016
Nombre total d'abonnés (clients)	3 595	3 640	3 680	3 720	4 503	4 576	+1,6%
domestiques ou assimilés	3 581	3 632	3 672	3 712	4 495	4 564	+1,5%
autres que domestiques	12	6	6	6	6	9	+50%
autres services d'eau potable	2	2	2	2	2	3	+50%



L'année 2017 présente une très légère augmentation du nombre d'abonnés (+73 soit 1,6%).

## 1.4 PRELEVEMENT DE LA RESSOURCE EN EAU

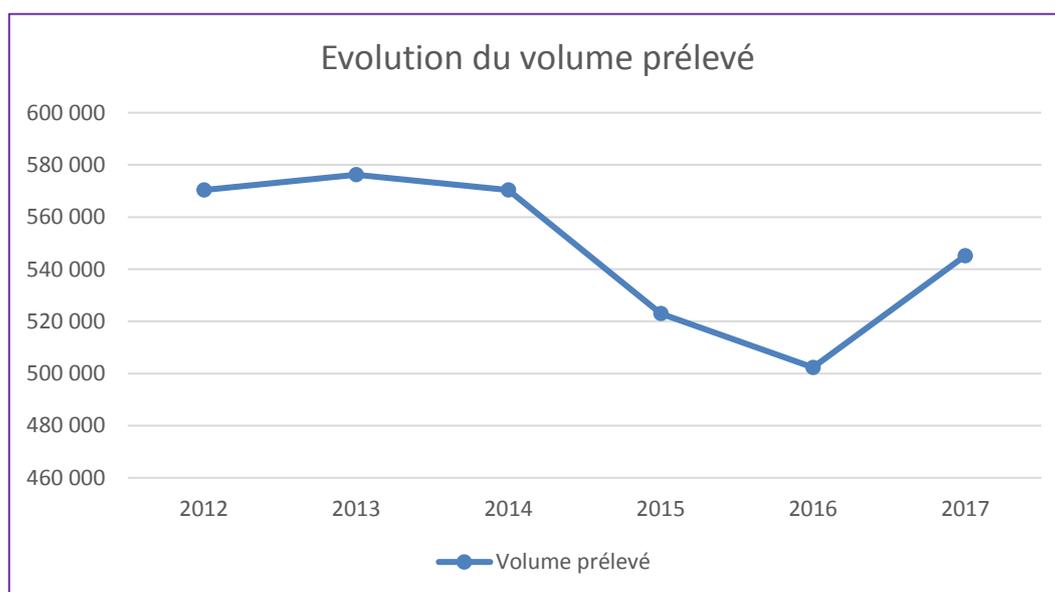
Le SIAEPA dispose de sa propre ressource. Il s'agit d'un forage situé sur la commune de Bec de Mortagne. Le captage a fait l'objet d'un arrêté d'utilité publique le 10 juin 2013 autorisant le prélèvement d'eau souterraine dans les conditions suivantes :

- + Volume journalier autorisé : 3200m<sup>3</sup>/j
- + Débit horaire maximum : 140m<sup>3</sup>/h

L'ouvrage est équipé de deux pompes de 120m<sup>3</sup>/h, la production moyen journalière est de 150m<sup>3</sup>/j.

Le tableau, ci-après, indique les prélèvements et leur évolution :

Volume prélevé par ressource (m <sup>3</sup> )	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016/2017
Station Bec de Mortagne.	570 352	576 203	570 351	513 029	502 322	<b>545 109</b>	<b>+8,5%</b>

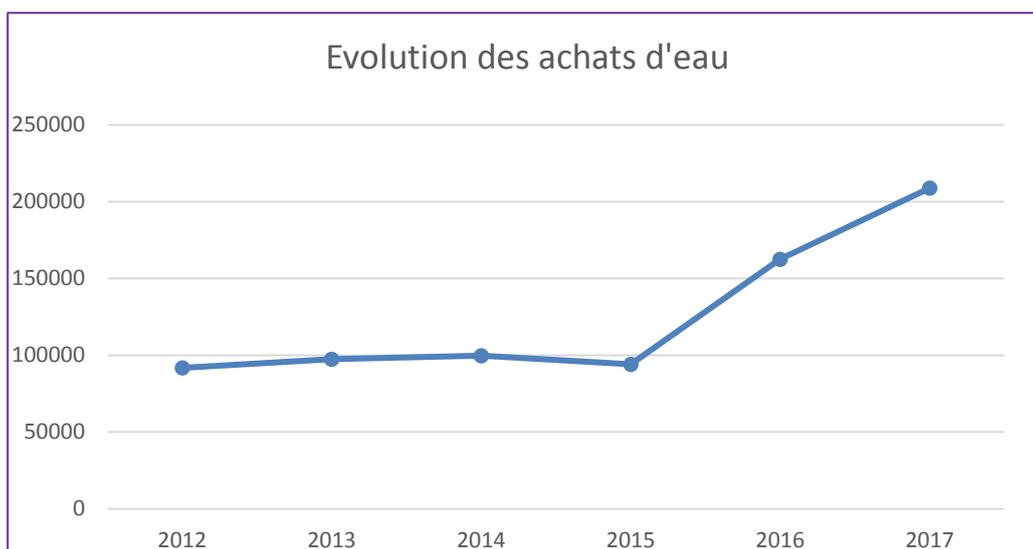


Après une forte baisse ces dernières années, les prélèvements augmentent de 8,5% en 2017.

## 1.5 ACHATS D'EAU

Le SIAEPA complète sa production par des achats en gros à la ville de Fécamp et à la CODAH. Le tableau, ci-après, indique les achats d'eau et leur évolution :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016/2017
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)	91 775	97 482	99 734	94 112	162 456	<b>208 789</b>	<b>+28,5%</b>



Les achats se répartissent comme suit : FECAMP 109 641m3 et CODAH 99 328m3. Ils présentent une forte augmentation de 28,5% en 2017.

## 1.6 LES BIENS DU SERVICE

### 1.6.1 Les ouvrages de production et de mise en distribution

Le tableau suivant fait un état des ouvrages exploités dans le cadre du service.

Installation de production	Capacité de production
Station Bec de Mortagne	3 200 m3/j
Avec une usine de traitement de la turbidité d'eau potable à Tourville les Ifs	140 m3/h

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m3/h)
Surpresseur : Bordeaux st Clair	5
Surpresseur : Tourville les Ifs	200
Surpresseur : Yport, Belle étoile	9,5

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)
Réservoir des Hautes Falaises ZI Fécamp	1 000
Bâche surpresseur : Bordeaux St Clair (enterré)	25
Réservoir ou château d'eau : Bordeaux St Clair (tour)	300
Réservoir ou château d'eau : Tourville les Ifs (réservoir)	550
Réservoir semi enterré d'YPORT	500
<b>Capacité totale</b>	<b>2 375</b>

## 1.6.2 Distribution et comptage

Canalisations	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016/2017
Longueur totale du réseau (km)	187,5	189,1	206,4	<b>206,8</b>	<b>+0,2%</b>
Longueur de distribution (km)	187,5	189,1	206,4	<b>206,75</b>	<b>+0,2%</b>
<i>dont canalisations</i>	164,6	166,0	179,27	<b>179,52</b>	<b>+0,1%</b>
<i>dont branchements</i>	22,9	23,1	27,13	<b>27,23</b>	<b>+0,4%</b>

Le linéaire total de réseau est de 206,4km avec une évolution notable de 9,15% entre 2015 et 2016 liée en grande partie à l'intégration d'Yport.

Equipements	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016/2017
Nombre d'appareils publics (*)	<b>70</b>	<b>77</b>	<b>110</b>	<b>114</b>	<b>+3,6%</b>
<i>dont poteaux d'incendie</i>	52	60	79	85	+7,6%
<i>dont bouches d'incendie</i>	18	17	31	15	-51,6%
<i>dont puisards incendie</i>				1	--
<i>dont bouches d'arrosage</i>				13	--
Nombre de branchements	<b>3335</b>	<b>3358</b>	<b>4171</b>	<b>4188</b>	<b>+0,4%</b>
Nombre de compteurs	<b>3773</b>	<b>3805</b>	<b>4649</b>	<b>4715</b>	<b>+1,4%</b>
<i>dont sur abonnements en service</i>	3673	3713	4491	4569	+1,7%
<i>dont sur abonnements résiliés sans successeur</i>	100	92	158	146	-7,6%

Il n'y aucun branchement plomb dur le service.

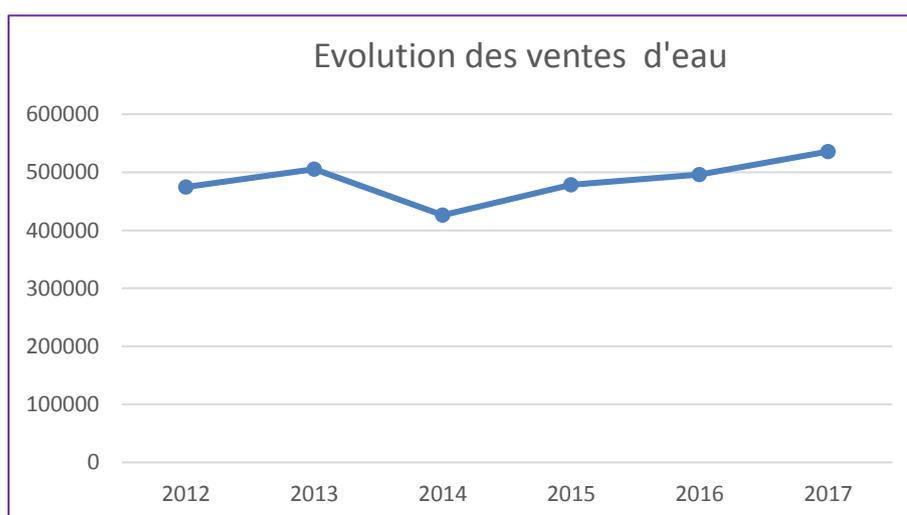
## 1.7 BILAN DES VOLUMES VENDUS

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation. Le volume vendu se décompose ainsi :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016/2017
Volume vendu selon le décret (m3)	474349	505193	426090	478500	496 293	535 753	+8%
Volume vendu aux abonnés du service	445 721	481 493	418 657	472990	481 726	501 047	+4%
domestique ou assimilé	386 454	431 843	362 829	401393	424 472	413 956	-2,5%
autres que domestiques	59 267	49 650	55 828	71597	57 254	87 081	+52,1%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	28 628	23 700	7 433	5510	14 567	34 706	+138,3%

Les volumes vendus à d'autres services concernent deux collectivités :

- ✚ Commune de GODERVILLE, 2283m3 en 2014 ; 1 205m3 en 2015 et 0 en 2016 et en 2017.
- ✚ SIAEPA de la région de BRETTEVILLE-SAINT MACLOU, 5 150m3 en 2014, 4 305m3 en 2015, 9 624m3 en 2016 et **29 767m3 en 2017**.
- ✚ Ville de FECAMP : 4 943m3 en 2016 et **4 939m3 en 2017**.



L'année 2017 présente une poursuite de l'augmentation des consommations ; une légère baisse des consommations des usagers domestiques est compensée par une augmentation significative des

consommations des usagers non domestiques et très marquée des ventes au SIAEPA de la région de BRETTEVILLE.

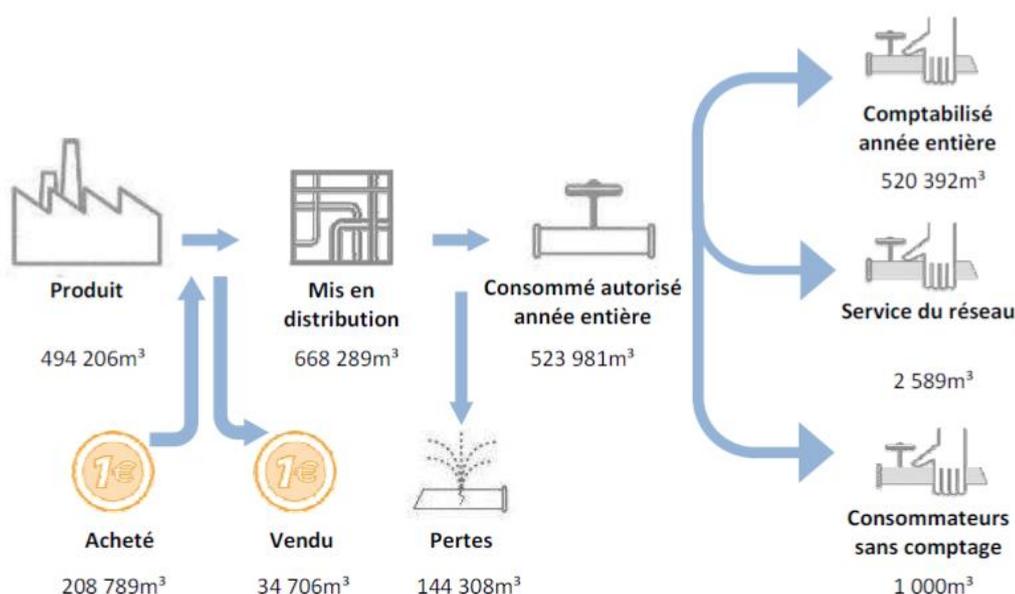
## 1.8 BILAN DES VOLUMES CONSOMMES

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs...). Il est ramené à 365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016/2017
Volume comptabilisé 365 jours (m3)	458 893	489 456	441 686	482 712	492 030	520 392	+5,8%
Volume consommateurs sans comptage (m3)	620	700	700	770	1100	1 000	-0,3%
Volume de service du réseau (m3)	1 887	1 887	14 742	14 742	2 589	2 589	0%
Volume consommé autorisé (m3)	447 608	492 043	457 128	498 224	495 759	523 981	+5,7%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	461 400	492 043	457 128	498 224	494 365	523 981	+5,7%
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	355	365	365	365	366	365	

## 1.9 ILLUSTRATION DES FLUX

Le schéma suivant extrait du RAD 2017, présente la répartition des volumes présentés dans les paragraphes précédents :



## 2 TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE

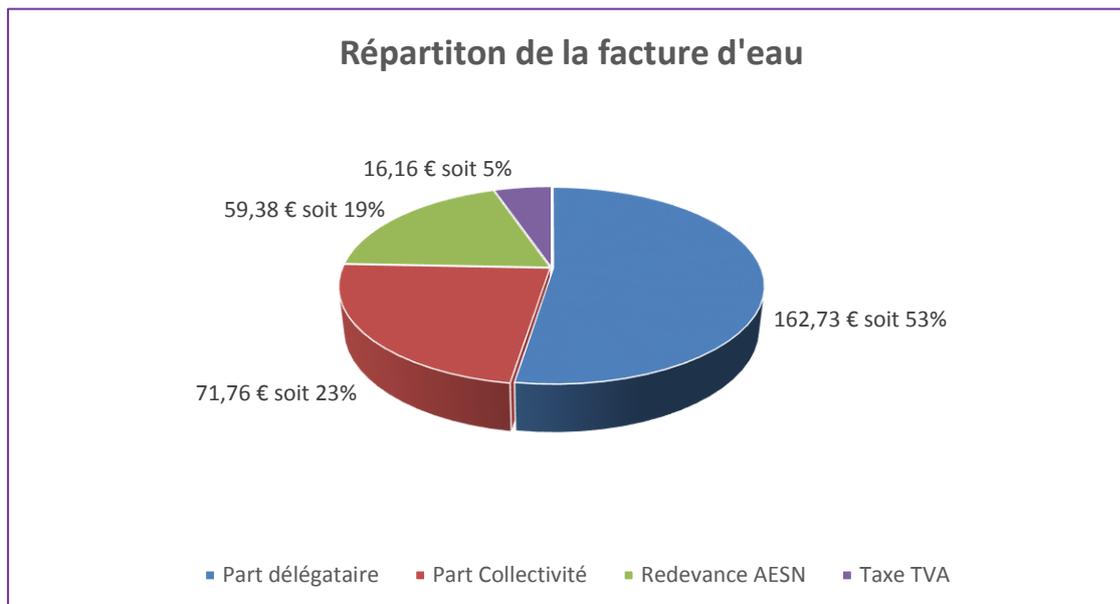
### 2.1 MODALITES DE TARIFICATION

Les tarifs du service se composent de trois parties :

- ✚ La part du délégataire comprenant :
  - Une part **fixe de 42,60€HT** au 1<sup>er</sup> janvier 2018 soit une hausse de 0,47% par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
  - Une part **proportionnelle à la consommation de 1,0011€HT/m3** au 1er janvier 2018 soit une hausse de 0,46% par rapport au 1er janvier 2017.
- ✚ la part de la collectivité comprend :
  - Une part **fixe de 31,12€HT** au 1er janvier 2018, soit une hausse de 0,71% par rapport au 1er janvier 2017.
  - Une part **proportionnelle à la consommation de 0,3387€HT/m3** au 1er janvier 2018 soit une hausse de 0,67% par rapport au 1er janvier 2017.
- ✚ Les taxes et les redevances
  - Le service est assujetti à la TVA au taux de 5,5%.
  - Deux redevances destinées à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
    - La redevance pour la préservation de la ressource en eau fixée à **0,0748€HT/m3** a été réajustée à la baisse.
    - La redevance de lutte contre la pollution fixée à **0,42€HT/m3** au 1er janvier 2018 n'a pas évoluée.

La tarification appliquée à un abonné type consommant 120m3 abouti à la facturation suivante :

Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix au 01/01/2018	Montant au 01/01/17	Montant au 01/01/18	Evolution
<b>Part délégataire</b>			161,98	<b>162,73</b>	<b>+0,46%</b>
Abonnement			42,40	<b>42,60</b>	+0,47%
Consommation	120	<b>1,0101</b>	119,58	<b>120,13</b>	+0,46%
<b>Part syndicale</b>			71,27	<b>71,76</b>	<b>+0,69%</b>
Abonnement			30,90	<b>31,12</b>	+0,71%
Consommation	120	<b>0,3387</b>	40,37	<b>40,64</b>	+0,67%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	<b>0,0748</b>	10,56	<b>8,98</b>	<b>-14,96%</b>
Organismes publics			50,40	<b>50,40</b>	<b>0%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	<b>0,42</b>	50,40	<b>50,40</b>	0%
<b>Total € HT</b>			294,21	<b>293,87</b>	<b>-0,12%</b>
TVA 5,5%			16,18	<b>16,16</b>	<b>-0,12%</b>
<b>Total TTC</b>			310,39	<b>310,03</b>	<b>-0,12%</b>
<b>Prix TTC du service au m3 pour 120 m3</b>			2,59	<b>2,58</b>	<b>-0,39%</b>



Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le prix théorique du m<sup>3</sup> d'eau (hors assainissement collectif ou non collectif) est de 2,58 €TTC par m<sup>3</sup>. Il est stable, les augmentations des parts de la collectivité et du délégataire sont compensées par une baisse de la redevance « préservation de la ressource ».

## 2.2 LES RECETTES DU SERVICE

Les recettes du service d'eau potable sur l'année 2018 sont les suivantes :

Recettes	2014	2015	2016	2017	Evolution 2014/2015
Recettes de la Collectivité					
Vente d'eau domestique	257 429 €	276 233€	291 757€	299 295€	3,68%
<b>Total des recettes de la Collectivité</b>	<b>257 429 €</b>	<b>276 233€</b>	<b>291 757€</b>	<b>299 295€</b>	<b>3,68%</b>
Recettes de l'exploitant					
Vente d'eau domestique	564 786 €	625 014 €	647 442€	671 295€	+2,68%
Travaux attribués à titre exclusif	25 518 €	26 914 €	28 530€	21 632€	-24,18%
Ventes d'eau à d'autres services	3 686 €	2 977 €	4 933 €	432€	-
Produits accessoires et autres	30 084 €	27 677 €	28 978€	35 615€	+22,90%
<b>Total des recettes de l'exploitant</b>	<b>624 074 €</b>	<b>682 582 €</b>	<b>709 883</b>	<b>728 974€</b>	<b>+2,69%</b>

Les données de CA 2017 du SIAEPA présentent les recettes suivantes pour la collectivité :

✚ 2017 : ----- Euros

Pour les années précédentes, elles étaient :

✚ 2016 : 174 468 Euros

✚ 2015 : 266 428 Euros

✚ 2014 : 149 913 Euros

## 3 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

### 3.1 QUALITE DE L'EAU

La fréquence des analyses réglementaires et du contrôle sanitaire, ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001.

Ce suivi est réalisé par l'Agence Régionale de la Santé Haute Normandie (ARS).

Les analyses portent sur les points suivants :

- ✚ la ressource – suivi qualitatif des eaux brutes ;
- ✚ la production – suivi qualitatif de l'efficacité des étapes de traitement ;
- ✚ la distribution – suivi qualitatif durant le transport jusqu'au robinet de l'utilisateur.

Le délégataire est engagé contractuellement à assurer un autocontrôle de la qualité de l'eau produite et distribuée.

Les analyses suivantes ont été réalisées en 2017 :

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	126	210	10
Physico-chimique	1504	90	15

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques [P101.1] et physico-chimiques [P102.1]. Le résultat des analyses du contrôle officiel peut être consulté sur le site du ministère :

<http://www.sante.gouv.fr/eau-potable.html>

	2014	2015	2016	2017
<b>Paramètres microbiologiques</b>				
Taux de conformité microbiologique	100%	100,00 %	100,00%	<b>100,00%</b>
Nombre de prélèvements conformes	19	19	19	<b>21</b>
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	<b>0</b>
Nombre total de prélèvements	19	19	19	<b>21</b>
<b>Paramètres physico-chimique</b>				
Taux de conformité physico-chimique	100%	100%	100,00%	<b>90,00%</b>
Nombre de prélèvements conformes	62	19	19	<b>18</b>
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	<b>2</b>
Nombre total de prélèvements	62	19	19	<b>20</b>

Des dépassements ont été enregistrés au regard des limites de qualité. Ils concernent :

	Mini	Maxi	Contrôle sanitaire Nbre non-conformité/ nombre analyse	Surveillance par le délégataire Nbre non- conformité/ nombre analyse	Valeur seuil et unité
Nickel	0	29,5	1/3	0/1	20µg/l
Plomb	3,3	10,4	1/3	0/0	10µg/l

Les données sont celles observées aux points de mise en distribution et de consommation. Les résultats sur les ressources ne sont pas pris en compte dans ce tableau. La caractérisation de l'eau résulte ici d'analyses réglementaires réalisées pour le compte de l'Agence Régionale de Santé, et des analyses d'autocontrôle, pilotées par Veolia.

Paramètre	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Valeur du seuil et unité
Calcium	95,70	103	2	mg/l
Chlorures	24,5	25,3	4	250 mg/l
Fluorures	0	0	2	1500 µg/l
Magnésium	3,81	3,84	2	mg/l
Nitrates	30,3	38,3	18	50 mg/l
Pesticides totaux	0,06	0,1	2	0,5 µg/l
Potassium	1,2	1,4	2	mg/l
Sodium	11	11,7	2	200 mg/l
Sulfates	12,1	12,3	4	250 mg/l
Titre Hydrotimétrique	25,5	27,9	4	°F

## 3.2 PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est compris entre 0 et 100, avec le barème suivant :

<b>0%</b>	Aucune action	
<b>20 %</b>	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours	
<b>40 %</b>	Avis de l'hydrogéologue rendu	
<b>50 %</b>	Dossier déposé en préfecture	
<b>60 %</b>	<b>Arrêté préfectoral</b>	<b>X</b>
<b>80 %</b>	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)	
<b>100 %</b>	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	

Le captage exploité par le SIAEPA a fait l'objet d'un arrêté de DUP en date du 10 juin 2013. Les mesures et travaux prévus dans l'arrêté sont en cours de mise en œuvre.

**La valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource est ici de 60 %.**

## 3.3 CONNAISSANCE PATRIMONIALE ET GESTION DES RESEAUX D'EAU POTABLE

L'arrêté du 2 décembre 2008 publié au JO du 19 décembre 2013 précise les obligations prévues dans le décret du 2 décembre 2013 (Inventaire détaillé du patrimoine) et l'arrêté du 2 mai 2007 (RPQS).

Une nouvelle grille de critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2) est définie avec un barème de 0 à 120 points.

✚ Niveau 1 :

- 0 point : absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau ou plan incomplet ;
- + 10 points : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.
- + 5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.

L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants.

✚ Niveau 2

- + 10 points : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.  
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.  
La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- + 10 points : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseignée. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

✚ Niveau 3 :

- + 10 points : le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux ;
- + 10 points : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution ;
- + 10 points : le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ;
- + 10 points : un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;
- + 10 points : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite ;

- + 10 points : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement... ;
- + 10 points : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans);
- + 5 points : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur officielle
ICGPR Existence d'un plan des réseaux	10
ICGPR Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5
ICGPR Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15
ICGPR Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	11
ICGPR Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10
ICGPR Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10
ICGPR Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	0
ICGPR Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10
ICGPR Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10
ICGPR Localisation des autres interventions	10
ICGPR Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	0
ICGPR Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	0
<b>Total:</b>	<b>91</b>

## 3.4 INDICE DE PERFORMANCE DU RESEAU

### 3.4.1 Rendement

La loi de Grenelle 2 s'inscrit dans le plan national d'adaptation au changement climatique de 2011 qui vise 20% d'économie d'eau sur les prélèvements d'ici 2020.

Pour les réseaux d'eau, l'article 161 de la loi Grenelle 2 fixe deux objectifs :

- ✚ Inciter les collectivités à mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux ;
- ✚ Engager des actions afin de limiter le taux de perte et améliorer le rendement du réseau qui représente la part du volume introduit dans le réseau effectivement consommé.

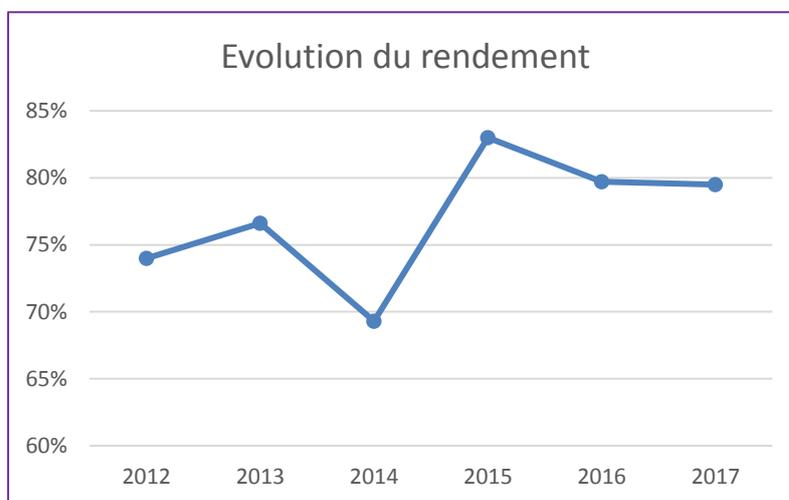
Le décret du 27 janvier 2012 (« limitation des pertes en eau sur les réseaux ») précise que sous peine d'un doublement de la redevance de prélèvement les collectivités doivent définir et mettre en œuvre un plan d'action destiné à la réduction des pertes d'eau pour les réseaux dont le taux de perte, est supérieur au seuil, dit « Grenelle 2 », défini dans le décret et variant de 65 à 85 % selon la taille et les caractéristiques des collectivités.

Le rendement Rd est calculé comme suit :

$$\text{Rdt (rendement du réseau de distribution (\%))} = \frac{(\text{Volume consommé autorisé 365j} + \text{volume vendu à d'autres services})}{(\text{Volume produit} + \text{Volume acheté à d'autres services})}$$

	2012	2013	2014	2015	2016	2016	Evolution 2016/2017
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	<b>74,0 %</b>	<b>76,6 %</b>	<b>69,3 %</b>	<b>83,0%</b>	<b>79,7%</b>	<b>79,5%</b>	<b>-0,3%</b>
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A	461 400	492 043	457 128	498 224	495 719	<b>523 981</b>	<b>+5,7%</b>
Volume vendu à d'autres services (m3) B	28 628	23 700	7 433	5 510	14 567	<b>34 706</b>	<b>+138,3%</b>
Volume produit (m3) C	570 352	576 203	570 351	513 029	477 614	<b>194 206</b>	<b>+3,5%</b>
Volume acheté à d'autres services (m3) D	91 775	97 482	99 734	94 112	162 456	<b>208 789</b>	<b>+28,5%</b>

Calcul effectué selon la circulaire, n° 12/DE du 28 avril 2008.



Après une amélioration en 2015, le rendement décline légèrement.

### 3.4.2 Indice linéaire de pertes

$$\text{ILP (indice linéaire des pertes (m3/j/km))} = \frac{(\text{Volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé 365 jours})}{((\text{longueur de canalisation de distribution}) / 365)}$$

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau (m <sup>3</sup> /km/j) (A-B) / (L/1000) /365	3,11	2,71	3,42	1,71	1,98	2,2
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> ). A	633 499	649 985	662 652	601 631	625 503	668 289
Volume consommé autorisé 365 jours (m <sup>3</sup> ). B	461 400	492 043	457 128	498 224	495 719	523 981
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	151 188	159 606	164 598	166 006	179 271	179 518

Le tableau suivant, établi par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, permet d'apprécier la qualité d'un réseau connaissant sa classe de consommation et son ILP :

	ILP (en m <sup>3</sup> /j/km)		
	Consommation rurale	Consommation intermédiaire	Consommation urbaine
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
Médiocre	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

La **classe de consommation** est déterminée à partir l'ILC (indice linéaire de consommation).

$$\text{ILC (m}^3\text{/j/km)} = \frac{\text{(Volume consommé autorisé 365j + volume vendu à d'autres services)}}{\text{((Longueur de canalisation de distribution) /365)}}.$$

Pour le SIAEPA de la région de Fécamp Sud-Ouest, **cet indice s'élève à 8,53m<sup>3</sup>/j/km en 2017.**

ILC (m <sup>3</sup> /j/km)	ILC < 10 Rural	10 < ILC < 30 Intermédiaire	30 < ILC Urbain
----------------------------	-------------------	--------------------------------	--------------------

Comme en 2016, l'indice linéaire de pertes du Syndicat est acceptable en 2017 en dépit d'une légère augmentation des pertes d'eau.

### 3.4.3 Indice linéaire des volumes non comptés

$$\text{ILVNC (indice linéaire des volumes non-comptés (m}^3\text{/j/km))} \\ = \\ \frac{\text{(Volume mis en distribution – volume comptabilisé 365 jours)}}{\text{((longueur de canalisation de distribution) /365)}}$$

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j) (A-B)/(L/1000)/365	<b>3,16</b>	<b>2,76</b>	<b>3,68</b>	<b>1,96</b>	2,03	<b>2,26</b>
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> ) . A	633 499	649 985	662 652	601 631	625 503	<b>668 289</b>
Volume comptabilisé 365 jours (m <sup>3</sup> ).B	458 893	489 456	441 686	482 712	492 030	<b>520 392</b>
Longueur de canalisation de distribution (ml). L	151 188	159 606	164 598	166 006	179 271	<b>179 518</b>

### 3.4.4 Indice linéaire des consommations

$$\text{ILC (indice linéaire de consommation (m}^3\text{/j/km))} \\ = \\ \frac{\text{(Volume consommé autorisé 365j + volume vendu à d'autres services)}}{\text{((Longueur de canalisation de distribution hors branchements) /365)}}$$

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des consommations (m <sup>3</sup> /km/j) (A-B)/L/365	<b>8.88</b>	<b>8.85</b>	<b>7,73</b>	<b>8,31</b>	<b>7,78</b>	<b>8,53</b>
Volume consommé autorisé 365 jours (m <sup>3</sup> ) A	461 400	492 043	457 128	498 224	495 719	<b>523 981</b>
Volume vendu à d'autres services (m <sup>3</sup> ) B	28 628	23 700	7 433	5 510	14 567	<b>34 706</b>
Longueur de canalisation de distribution (ml). L	151 188	159 606	164 598	166 006	179 271	<b>179 518</b>

## 3.5 TAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Pour l'année 2017, il n'a été procédé à aucun renouvellement des réseaux

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	151 188	159 606	164 598	166 006	179 271	179 518
Longueur renouvelée totale (ml)	-	0	450	0	0	0
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	-	0	0	0	0	0

La durée de vie d'un réseau est de 60 à 70 ans. Le taux de renouvellement adapté serait de 1,5 à 1,6%.

## 4 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### 4.1 BRANCHEMENTS EN PLOMB

La problématique du remplacement des branchements en plomb est résolue. Il n'y a plus de branchement de ce type sur le périmètre de la collectivité.

### 4.2 TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS ENGAGES PAR LA COLLECTIVITE

En 2017, la collectivité a réalisé les investissements suivants :

- ✚ Travaux sur le réseau d'eau potable 74 461.34 Euros

### 4.3 TRAVAUX REALISES PAR LE DELEGATAIRE

#### 4.3.1 Travaux d'entretien et d'exploitation

- ✚ Des travaux d'entretien et d'exploitation courants des installations du service délégué conformément aux termes du contrat.
- ✚ Des travaux de réparation des installations
- ✚ Le nettoyage des réservoirs :
  - Réservoir Bordeaux St Clair (enterré)
  - Réservoir Bordeaux St Clair (tour)
  - Réservoir Tourville et surpression, tour intérieure.
  - Réservoir Tourville et surpression, tour extérieure.
  - Réservoir des Hautes Falaises ZI Fécamp, tour intérieure.
  - Réservoir des Hautes Falaises ZI Fécamp, tour extérieure.
  - Réservoirs d'Yport, trois cuves semi enterrées.

- Des recherches de fuite sur **un linéaire de 42 429m de 2017** ; elles se répartissent comme suit par communes :

Commune	Linéaire en m
BENOUVILLE	1464
BORDEAUX SAINT CLAIR	2761
CRIQUEBEUF EN CAUX	150
EPREVILLE	171
FECAMP	2403
FROBERVILLE	4329
GANZEVILLE	300
GERVILLE	500
LES LOGES	4500
MANIQUERVILLE	2075
SAINT LEONARD	9639
YPORT	14137

- Des réparations de fuites réparties comme suit par type :

	2014	2015	2016	2017
Nombre de fuites sur canalisations	36	26	29	24
Nombre de fuites par km de canalisations	0,2	0,2	0,2	0,1
Nombre de fuites sur branchement	9	8	4	21
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,3	0,2	0,1	0,5
Nombre de fuites sur compteur	6	0	0	0
Nombre de fuites sur équipement	9	7	0	5
Nombre de fuites réparées	60	41	33	50

#### 4.3.2 Renouvellement

Les dépenses de renouvellement à charge du délégataire se répartissent sur deux postes :

- dans le cadre du programme contractuel de renouvellements : 39 884€ (CARE 2017).
- dans le cadre de la garantie pour la continuité du service : 14 781€ (CARE 2017).

Il n'a pas été signalé de travaux de renouvellement sur les installations

- RESEAUX ET DISTRIBUTION :
  - Renouvellement du stabilisateur amont aval à Grainval commune de Saint Léonard
  - Remplacement de 36 compteurs.
  - Renouvellement d'un branchement

- Remplacement de têtes émettrices

### 4.3.3 Travaux neufs

Les travaux neufs ont porté sur

- ✚ Création de 25 branchements représentant 108m de canalisations de branchement.
- ✚ Création de réseaux :
  - diamètre 63mm : 200m,

## 4.4 ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
<b>En cours de la dette au 31 décembre</b>	91 666,67€	84 999.97
<b>Montant remboursé durant l'exercice</b>	10 210,32€	12 459.01
<b>Dont en capital</b>	7 603,65 €	10 050.01
<b>Dont en intérêts</b>	2 606,67 €	2 409.00

## 4.5 AMORTISSEMENT DES BIENS

Pour 2017, les **amortissements** sont de **95 819.03 €**.

## 4.6 PROJETS A L'ETUDE

Dans la cadre du RAD 2017, le délégataire liste les pistes d'amélioration suivantes :

- ✚ Forage de Bec de Mortagne
  - Mise en place de clôture Vigipirate (>2m) pour sécuriser l'accès au site
  - Accès au bâtiment exploitation compliqué (impossible par véhicule)
  - Mise en place d'anti-intrusion pour sécuriser l'accès au puits (celui par dans parcelle enherbée) :
  - Mise en place de détecteurs d'intrusion télégérés
  - Mise en place d'une ventilation dans le bâtiment de l'armoire électrique pour aérer efficacement la zone des variateurs de pression
  - Mise en place d'une double porte ou d'une porte blindée pour l'accès au bâtiment d'exploitation avec capteurs d'intrusion et/ou choc
  - Mise en place d'une sonde de niveau pour la mesure du niveau de la nappe et son suivi en temps réel (niveau statique et dynamique)
- ✚ Réservoir de Bordeaux Saint Clair
  - Mise en place de clôture Vigipirate (>2m) pour sécuriser l'accès au site

- Mise en place d'anti-intrusion pour sécuriser l'accès au site : L'ouvrage n'est pas sécurisé et n'est pas conforme aux prescriptions de l'ARS : Les accès à l'eau ne disposent pas de détecteurs d'intrusion télégérés
- Mise en place d'une vanne pilotée permettant la régulation du niveau d'eau dans le réservoir (vanne électrique ou vanne altimétrique avec maintien de la pression en amont)
- Mise en place d'une double porte ou d'une porte blindée pour l'accès au bâtiment d'exploitation avec capteurs d'intrusion et/ou choc
- Mise en place d'une trappe sur fut d'accès à la cuve avec capteur d'intrusion pour être alerter en cas d'accès à l'eau
- Mise en place d'un évier pour les prélèvements suite demande de l'ARS
- ✚ Réservoir de Tourville les Ifs
  - Mise en place d'anti-intrusion pour sécuriser l'accès au site (réservoir)
  - Mise en place d'une double porte pour sécuriser l'accès à la cuve avec capteur d'intrusion.
  - Mise en place d'une trappe sur fut d'accès à la cuve avec capteur d'intrusion pour être alerter en cas d'accès à l'eau.
  - Mise en place d'un évier pour les prélèvements suite demande de l'ARS.
- ✚ Réservoir des Hautes Falaises à Epreville
  - Mise en place d'une double porte pour sécuriser l'accès à la cuve.
  - Mise en place d'une trappe sur fut d'accès à la cuve avec capteur d'intrusion pour être alerter en cas d'accès à l'eau.
  - Mise en place d'un évier pour les prélèvements suite demande de l'ARS.
- ✚ Surpresseur de Bordeaux Saint Clair :
  - Mise en place de clôture pour sécuriser l'accès (aucune clôture actuellement).
  - Mise en place d'anti-intrusion pour sécuriser l'accès au site et à l'eau.
  - Mise en place de capot Vigipirate pour la protection de la ressource sur les accès à l'eau avec charnières indégondables, dôme de protection avec chicanes anti-effraction, ventilation avec tamis millimétrés, rétention (éviter l'injection de produit) et capteurs d'intrusion et/ou de choc.
- ✚ Surpresseur Belle Etoile à Yport :
  - Mise en place d'une télégestion et d'anti-intrusion pour sécuriser l'accès.
  - Mise en place d'une double porte avec capteur intrusion pour sécuriser l'accès au site.
  - Problème sur les antibeliers : les épreuves décennales n'ont pas été faites par EDN comme l'exigence la réglementation (tous les 10ans) et ne sont pas éprouvables aisément compte tenu de l'hydraulique et de la configuration des lieux.
  - Mise en place de variateurs de pression pour lisser le fonctionnement du surpresseur et éviter les marches/arrêts surtout que le réseau est fragile
- ✚ Réservoir d'Yport :
  - Mise en place de clôture pour sécuriser l'accès au site.
  - Diagnostic et rénovation du génie civil et des canalisations.
  - Mise en place d'un analyseur de chlore pour le suivi de l'achat d'eau.
  - Mise en place d'un turbidimètre
  - Mise en place d'une double porte ou d'une porte blindée pour l'accès au bâtiment d'exploitation avec capteurs d'intrusion et/ou choc

- Mise en place d'un évier pour les prélèvements suite demande de l'ARS.
- Dégradation sur le génie civil et les canalisations, réfection globale à envisager
- Renouvellement des vannes enterrées.

#### ✚ Distribution

- **SAINT LEONARD / EPREVILLE** : sécurisation du réseau de distribution d'eau potable.
- **SAINT LEONARD ; les Hogues** : renouvellement réseau 2000m.
- **TOURVILLE LES IFS La broche à rôtir** : renouvellement réseau 700ml
- **TOURVILLE LES IFS Hameau d'Ygneauville** : renouvellement canalisation fuyarde située Hameau de Ygneauville. Linéaire : Environ 170 ml de canalisation PEHD DN63.
- **YPORT** : Interconnexion entre Criquebeuf en Caux et les réservoir d'YPORT.
- **TOURVILLE LES IFS** : Renforcement entre le réservoir et la commune d'EPRVILLE
- **BEC DE MORTAGNE** : Renouvellement canalisation de refoulement fuyard.  
Projet : Renouvellement du refoulement le plus ancien situé Route de la Vallée au Bec de Mortagne. Le diamètre du refoulement devra permettre l'alimentation de l'usine de traitement. Actuellement, l'usine est alimentée par les 2 refoulements en parallèles. Le second refoulement sera utilisé comme secours permettant d'alimenter l'interconnexion avec Goderville en eau traitée.  
Linéaire : env. 2500m. Le tracé sera à définir pour limiter le passage en domaine privé.
- **YPORT** : Bilan et renouvellement (si besoin) de branchement plomb suite à l'intégration d'Yport
- **YPORT** : Extension rue André Toutain pour desservir un abonné sans passage en privé
- **YPORT** : Mise en place d'une sectorisation sur la commune de façon à suivre les débits de nuits par exemple avec la pose d'un débitmètre télégeré en sortie des réservoirs d'Yport et en télégerant le compteur d'achat d'eau de la CODAH ce qui permettrait de gagner en rendement réseau sur la commune

Trois opérations sont programmées :

- ✚ L'opération 1 (environ 70 000 Euros HT) comprendra :
  - La création d'une interconnexion entre les deux réseaux alimentant le secteur (Ville de Fécamp et SIAEPA) au niveau du rond-point de la Croix Bigot
  - La modification des réseaux dans le réservoir de la ZAC
- ✚ L'opération 2 (environ 138 000 Euros HT) comprendra :
  - La mise en œuvre d'une canalisation sur un linéaire de 900m posé en majorité sous accotement de la Route d'Yport.
  - Au niveau des réservoirs du haut service d'Yport, modifications hydrauliques de l'alimentation des cuves.
- ✚ L'opération 3 (environ 220 000 euros HT)
  - Travaux de renouvellement des réseaux AEP au hameau des Hogues à Saint Léonard ; 200m.

## 5 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

### 5.1 ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE

	2014	2015	2016	2017
Nombre d'abandon de créance et versements à un fond de solidarité	0	0	0	3
Montant des abandons de créance et versements à un fond de solidarité	0	0	0	116,99€

### 5.2 OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Aucune opération de coopération décentralisée

## 6 FACTURE TYPE

### 6.1 USAGER EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

BENOUVILLE / BORDEAUX SAINT CLAIR /CRIQUEBEUF EN CAUX / EPREVILLE / FROBERVILLE /  
GERVILLE / LES LOGES / MANIQUERVILLE/ SAINT LEONARD / TOURVILLE LES IFS / VATTETOT SUR  
MER.

	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2018	Montant au 01/01/2017	Montant au 01/01/2018	Evolution 2016/2017 %
<b>Production et distribution de l'eau</b>			243,81	<b>243,47</b>	-0,14
Part délégataire			161,98	<b>163,73</b>	+0,46
Abonnement			42,40	<b>42,60</b>	+0,47
Consommation	120	1,0011	119,58	<b>120,13</b>	+0,46
Part syndicale			71,27	<b>71,76</b>	+0,69
Abonnement			30,90	<b>31,12</b>	+0,71
Consommation	120	0,3387	40,37	<b>40,64</b>	+0,67
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0748	10,56	<b>8,98</b>	-14,96
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			389,75	<b>391,73</b>	+0,51
Part délégataire			164,15	<b>164,93</b>	+0,48
Abonnement			20,52	<b>20,62</b>	+0,49
Consommation	120	1,2026	143,63	<b>144,31</b>	+0,47
Part collectivité(s)			225,60	<b>226,80</b>	+0,53
Consommation	120	1,89	225,60	<b>226,80</b>	+0,53
<b>Organismes publics et TVA</b>			145,16	<b>137,42</b>	<b>-5,33</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,42	50,40	<b>50,40</b>	0
Modernisation du réseau de collecte	120	0,24	36,00	<b>28,80</b>	-20
TVA			58,76	<b>58,22</b>	-0,92
<b>TOTAL € TTC</b>			778,72	<b>772,62</b>	<b>-0,78</b>

YPORT

	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2018	Montant au 01/01/2017	Montant au 01/01/2018	Evolution 2016/2017 %
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>243,81</b>	<b>243,47</b>	-0,14
Part délégataire			161,98	163,73	+0,46
Abonnement			42,40	42,60	+0,47
Consommation	120	1,1811	119,58	120,13	+0,46
Part syndicale			71,27	71,76	+0,69
Abonnement			30,90	31,12	+0,71
Consommation	120	0,2287	40,37	40,64	+0,67
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0748	10,56	8,98	-14,96
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>471,62</b>	<b>398,31</b>	<b>-28,27</b>
Part délégataire			337,22	173,91	-48,43
Abonnement			52,54	32,18	-38,75
Consommation	120	1,1711	284,68	141,73	-50,21
Part collectivité(s)			134,40	164,40	-22,32
Consommation	120	1,37	134,40	164,40	-22,32
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>153,34</b>	<b>132,07</b>	<b>-12,87</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,42	50,40	50,40	0
Modernisation du réseau de collecte	120	0,24	36,00	28,80	-20
TVA			66,94	52,87	-21,02
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>868,77</b>	<b>713,85</b>	<b>-17,81</b>

## 6.2 EAU ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Eau et service de contrôle et d'entretien de l'assainissement non collectif	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2018	Montant au 01/01/2017	Montant au 01/01/2018	Evolution 2016/2017 %
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>243,81</b>	<b>243,47</b>	-0,14
Part délégataire			161,98	163,73	+0,46
Abonnement			42,40	42,60	+0,47
Consommation	120	1,1811	119,58	120,13	+0,46
Part syndicale			71,27	71,76	+0,69
Abonnement			30,90	31,12	+0,71
Consommation	120	0,2287	40,37	40,64	+0,67
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0748	10,56	8,98	-14,96
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>65,98</b>	<b>66,58</b>	<b>+0,91%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4200	49,80	50,40	+1,20%
TVA			16,18	16,18	0%
<b>Assainissement non collectif</b>			<b>187,72</b>	<b>187,72</b>	<b>0%</b>
Service de contrôle					<b>0%</b>
Abonnement			41,32	41,32	0%
Service entretien					<b>0%</b>
Consommation	120	1,22	146,40	146,40	0%
<b>TOTAL</b>			<b>498,16</b>	<b>498,11</b>	<b>-0,01%</b>

Eau et service de contrôle seul de l'assainissement non collectif	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2018	Montant au 01/01/2017	Montant au 01/01/2018	Evolution 2016/2017 %
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>243,81</b>	<b>243,47</b>	-0,14
Part délégataire			161,98	163,73	+0,46
Abonnement			42,40	42,60	+0,47
Consommation	120	1,1811	119,58	120,13	+0,46
Part syndicale			71,27	71,76	+0,69
Abonnement			30,90	31,12	+0,71
Consommation	120	0,2287	40,37	40,64	+0,67
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0748	10,56	8,98	-14,96
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>65,98</b>	<b>66,58</b>	<b>+0,91%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4200	49,80	50,40	+1,20%
TVA			16,18	16,18	0%
<b>Assainissement non collectif</b>			<b>187,72</b>	<b>187,72</b>	<b>0%</b>
Service de contrôle					<b>0%</b>
Abonnement			41,32	41,32	0%
<b>TOTAL</b>			<b>351,76</b>	<b>351,71</b>	<b>-0,01%</b>

